

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 Octobre 2022

Par suite d'une convocation en date du 4 octobre 2022, les membres composant le conseil municipal de la commune de Loisey se sont réunis en date du 11 octobre 2022 à la salle communale de Loisey à 20h33, sous la présidence de M. Serge NICOLAS maire de la commune. La convocation a été affichée le 4 octobre 2022.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Délibération : Création d'un budget annexe « Périscolaire » à partir du 01/01/2023

Membres présents, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales :

- M. Serge NICOLAS
- M. Aurélien BUSSEZ
- M. Arnaud FRANCOIS
- M. Hubert LORRAIN
- M. Nicolas BERTRAND
- M. Samuel RAULOT

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote :

- Mme Marie-Odile CHAVRELLE (donne pouvoir à M. Serge NICOLAS)
- M. Arnaud JEUKENS (donne pouvoir à M. Aurélien BUSSEZ)

Le conseil municipal a désigné M. Aurélien BUSSEZ, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le PV de séance du 6 septembre a été approuvé et signé par le président, Serge NICOLAS, Maire et Hubert LORRAIN, secrétaire de séance.

1) Création budget annexe « Périscolaire » à partir du 01/01/2023

Le maire informe que dans le prolongement du précédent conseil municipal, il faut également établir un budget annexe pour le fonctionnement du périscolaire. Aussi, il conviendra dorénavant de dissocier le budget communal principal, le budget annexe « Scolaire » pour le RPI Culey-Loisey-Salmagne-Géry et le budget annexe « Périscolaire ».

Les conseillers présents indiquent la nécessité de répartir dans ces budgets le temps passé par les agents administratifs et techniques pour l'école et périscolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un budget annexe « Périscolaire » à compter du 01/01/2023.

2) Divers

- *Le maire informe que la secrétaire de mairie, Mme Elodie GIRARD, sera stagiairisée au grade d'adjoint administratif par le centre de gestion après une année passée comme contractuelle au sein de la municipalité.*

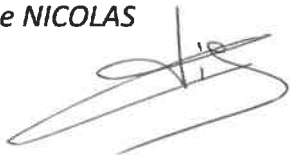
- *Le maire informe qu'une demande de diagnostic DGE est en cours pour le gîte de randonnée.*
- *Le maire demande comment effectuer le déblaiement du gîte de randonnée. M. Samuel RAULOT propose de contacter une association afin de connaître le prix d'une prestation les A.M.I.E.*
- *Le maire rappelle qu'un référent SDIS doit être nommé par arrêté municipal pour le 1^{er} novembre 2022. M. Samuel RAULOT est désigné par Monsieur le Maire.*
- *Le maire informe que le contrat de dépannage informatique auprès de JVS a été résilié. Cette prestation, de 391 € par an pour un poste, est jugée inutile au vu des compétences de la secrétaire de mairie.*
- *Le maire rappelle que des témoins ont été installés dans les fissures de l'Eglise et qu'il conviendra de vérifier l'évolution de ces mouvements.*
- *Le maire rappelle qu'il faut préparer les festivités de fin d'année. Concernant le Saint-Nicolas, il a été convenu que la commune financera les chocolats. L'association ALFA propose d'organiser une animation. Cet évènement géré par l'association sera à préciser.*
- *Le maire propose d'appliquer la même célébration pour le 11 Novembre que les années passées. C'est-à-dire un dépôt de gerbe de fleurs ainsi qu'un pot de l'amitié.*
- *Le maire demande à ce que la buse d'évacuation d'eaux pluviales située au niveau du 106 grande rue, soit dégagée. Il faut réaliser cette intervention rapidement afin d'éviter les problèmes de débordement (buse et fossé obstrués). Il a été décidé de se rapprocher de l'employé communal pour lui confier cette tâche.*

La séance est levée à 21h32.

Le 16 novembre 2022

Le Maire,

Serge NICOLAS



Le secrétaire de séance

Aurélien BUSSEZ

